



**ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
A LA CENT DIXIEME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF
07-10 OCTOBRE 2025
Point 6 (c) : Élimination du programme d'armes chimiques syrien**

Monsieur le Président

Tout d'abord, je voudrais saluer votre leadership dans la conduite des travaux de notre Conseil et vous réitère le plein soutien de la délégation de mon pays.

Ma délégation tient à renouveler son appréciation de la nouvelle dynamique positive que connaît le dossier chimique syrien initiée grâce aux efforts estimables déployés par le Secrétariat Technique, sous l'égide du Directeur Général, ainsi qu'à la volonté politique et l'engagement fermes et confirmés des autorités de la République Arabe Syrienne, pour coopérer pleinement et en toute transparence avec l'OIAC en vue de clore ce dossier hérité, et ce malgré la multiplicité des défis auxquels fait face le pays.

En effet, les informations présentées par le Directeur Général dans son rapport à cette Session du Conseil, portant notamment sur l'état des lieux de la coopération avec la République Arabe Syrienne et les derniers développements liés au déploiement des experts de l'OIAC en Syrie devraient nous interpeler tous. L'étendue de la tâche incombant de facto à l'Organisation et également aux Etats Parties, nécessite une mutualisation des efforts pour soutenir la dynamique actuelle et apporter au Gouvernement syrien le soutien financier et l'assistance technique, technologique et logistique nécessaires pour accompagner le processus de destruction des restes des armes chimiques héritées sur son territoire.

Monsieur le Président

La délégation du Royaume du Maroc qui soutient le projet de décision initié par l'État du Qatar tient à saluer ses efforts louables et son rôle actif dans le cadre de ce dossier. Cette décision devant encadrer et régir le processus de destruction des armes chimiques rapidement, en toute sécurité et dans les conditions techniques exigées. Il va

sans dire qu'il est primordial d'éviter tout risque de prolifération et que des armes chimiques ou leurs vecteurs ne finissent aux mains d'acteurs non étatiques ou de groupes terroristes.

Ce projet de décision, coparrainé également par le Maroc aux côtés de dizaines d'États Parties, constitue un nouveau jalon qu'il conviendrait de valoriser à juste titre pour faire avancer le dossier chimique syrien sur la bonne voie dans le total respect de la souveraineté nationale de la Syrie, l'intégrité de son territoire et la protection de son peuple et de son écosystème.

Ma délégation estime finalement que la dynamique positive actuelle devrait conduire la Syrie à retrouver sa place à part entière en tant qu'État Partie responsable, fiable et crédible au sein de notre Organisation, respectant ses obligations en vertu de la Convention.

Merci pour votre attention.